Méthodes SOBANE: Locaux sociaux

NIVEAU 2: OBSERVATION

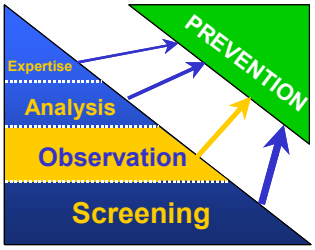

INTRODUCTION

Objectifs

- Étudier la situation en ce qui concerne les locaux sociaux et le matériel de premiers soins
- Déterminer les mesures techniques qui doivent être prises pour ***concevoir*** des locaux sociaux satisfaisant les aspects réglementaires

Qui?

- Les ***salariés*** et leur ***encadrement*** connaissant parfaitement la situation, pour la mise en évidence des manquements.
- Les ***responsables*** (encadrement, bureau d'étude, préventeurs internes) pour l'éventuelle rectification des installations.

Comment?

Une description plus détaillée de la façon de mettre en oeuvre les méthodes d'Observation se trouve dans l'introduction générale de la méthode SOBANE. Seules les directives principales sont rappelées ci-dessous.

La démarche est semblable à celle utilisée lors du niveau 1, ***Dépistage Déparis*** et les participants devraient être les mêmes***:***

1. Définition du petit groupe de postes formant une "**situation**" de travail
2. Désignation d'un **coordinateur**
3. Préparation du coordinateur: il lit la méthode d'***Observation*** en détails, se forme à son utilisation et adapte l'outil à la situation de travail
4. Constitution d'un **groupe de travail** avec des travailleurs-clés et de personnels d'encadrement technique. Ce groupe comprend au moins un homme et une femme en cas de poste mixte
5. Réunion du groupe de réflexion dans un local calme près des postes de travail (pendant 2 heures en moyenne)
6. Explication claire par le coordinateur du but de la réunion et de la procédure
7. Discussion sur chaque rubrique en se concentrant sur
   - ce qui peut être fait **concrètement** pour améliorer la situation, par qui et quand
   - ce pour quoi il faudra demander **l'assistance** d'un préventeur au niveau d'***Analyse***

   La discussion porte sur la situation de travail en prenant en compte les caractéristiques des travailleurs et, en particulier, le fait qu'il s'agit d'hommes ou de femmes, de sujets jeunes, de plus âgés, de personnes connaissant la langue locale ou non…

8. Après la réunion, préparation de la synthèse des résultats par le coordinateur, en mettant au net
   - les tableaux utilisés, contenant les informations détaillées ressortant de la réunion
   - la liste de solutions envisagées avec des propositions sur ***qui*** fait ***quoi*** et ***quand***
   - la liste des points à étudier plus en détails à un niveau 3, ***Analyse***, avec les priorités.
9. Les résultats sont présentés aux participants, à la direction et au comité de prévention et de protection au travail pour révision, ajouts et décisions
10. Poursuite de l'étude pour les problèmes non résolus par la méthode de niveau 3, ***Analyse***.

A défaut de pouvoir organiser une réunion de 3 à 6 personnes, le **coordinateur** conduit l'***Observation*** seul ou avec une ou deux personnes et éventuellement sur le lieu même de travail. Cette solution non idéale reste utile puisqu'elle fait progresser la prévention et prépare le recours éventuel à un préventeur externe.

Points à discuter

1. Description succincte de la situation de travail:

- croquis
- nombre et emplacement des locaux sociaux, points d'eau potable, …
- salariés concernés.

2. *Inspection* systématique et recherche de mesures correctrices pour:

  - l'emplacement, l'aménagement et l'état des locaux sociaux: vestiaires, toilettes, lavabos, douches, réfectoires, salles de récupération, zones fumeurs
  - l'emplacement et l'état des points d'eau potable
  - la tenue des locaux et la propreté en général
  - l'entretien et le rangement des vêtements de travail
  - l'équipement de premiers soins
- par rapport aux dispositions du Règlement Général pour la Protection du Travail (RGPT)
- dans chaque zone et/ou pour chaque activité
- sur la situation ***en général*** et non pas le jour d'observation
- avec recherche de mesures de ***prévention/amélioration*** immédiatement applicables.

3. Synthèse:

- jugement de la situation actuelle
- bilan des actions de prévention/amélioration
- jugement de la situation future
- nécessité d'une ***Analyse***, niveau 3, urgence et objectifs.

Chaque section de la méthode d'***Observation*** comprend deux parties:

- Les parties **"mise en état" seront utiles particulièrement** lors d'une première approche de la situation de travail. Elles concernent principalement la ***mise en état*** de la situation par rapport à la législation
- Lorsque la situation répond aux exigences, il est possible de n'utiliser que les parties **"surveillance périodique"** qui concernent le ***maintien*** en bon état des locaux sociaux, en n'abordant plus les aspects emplacement physique, nombre et équipement qui ont déjà été vérifiés et corrigés préalablement
- En cas de modification importante de l'entreprise, il sera indiqué de reprendre la procédure dans son entièreté.

PROCÉDURE

Remarque:
Les exigences décrites ci-dessous suivent les dispositions de la législation belge concernant l'hygiène du milieu de travail. Voir l'article 100 du Règlement Général pour la Protection du Travail (RGPT) pour certaines dérogations.

1. Description de la situation de travail

Mise en état

- Préparez un ***plan*** de la situation de travail, avec:
  - les emplacements des locaux sociaux dans l'entreprise par rapport aux zones de travail
    - les vestiaires (pour hommes et pour femmes)
    - les toilettes
    - les lavabos
    - les douches
    - les réfectoires
    - les salles de récupération
    - les zones fumeurs ou non-fumeurs
    - les points d'eau potable
    - la localisation des secouristes et de l'équipement de premiers soins

Surveillance périodique

- Reprenez et mettez à jour le ***plan*** de la situation de travail, élaboré lors de l'***Observation*** de **"mise en état"** la plus récente

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

2. Vestiaires

Mise en état: vérifiez:

- leur emplacement
  - complètement séparés des lieux de travail ou des bureaux (sauf si moins de 3 employés)
- leur ***équipement:*** chaque employé dispose
  - soit d'une armoire-vestiaire individuelle
  - soit d'un cintre ou porte-manteau ***et*** d'un casier individuel fermant à clé
- leur construction
  - en matériaux durs (sauf dans le cas de chantiers temporaires)
  - sol et murs avec revêtement uni et imperméable
  - espace suffisant entre rangées d'armoires ou de casiers (1,20 m)
  - prenant en compte la présence éventuelle de travailleurs moins valides

OBSERVATION

- S'il y a des ***armoires*** individuelles, vérifiez:
  - leurs dimensions (réglementaires: 30 x 48 x 160 cm) *(Fiche 1)*
  - leur ventilation: naturelle ou mécanique
  - leur séparation par des cloisons pleines
- S'il n'y a ***pas d'armoires*** individuelles, vérifiez la présence de: *(Fiche 1)*
  - ***casiers*** individuels (dimensions réglementaires: 30 x 30 x 25 cm)
  - cintres accrochés à une barre horizontale, ou porte-manteaux

- Si ***chaleur excessive ou travail salissant***
  - ***2 armoires*** sont requises par employé
    - une pour les vêtements de ville
    - une pour les vêtements de travail

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

Surveillance périodique: vérifiez:

- la ***séparation*** des locaux pour femmes et pour hommes
- la ***salubrité***
  - locaux bien aérés, éclairés et chauffés à 20 °C
  - nettoyés quotidiennement
  - nettoyés entre chaque reprise de poste, s'il y a plusieurs équipes de travail par jour
- S'il y a des ***armoires*** individuelles, vérifiez: *(Fiche 1)*
  - leur fermeture (par cadenas ou par clé)
  - leur ventilation: naturelle ou mécanique
  - leur équipement: au moins un porte-manteau, et une planche pour la partie supérieure
  - leur propreté

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

3. Toilettes

Mise en état: vérifiez:

- Leur ***emplacement***
  - aussi près que possible des lieux de travail
  - mais sans communication directe avec les lieux de travail, réfectoires ou vestiaires
    - donnant donc sur des couloirs, vestibules ou paliers
- Leur ***séparation***
  - toilettes pour hommes et femmes dans des ***locaux distincts*** et complètement séparés
  - identifiées par un pictogramme adéquat

OBSERVATION

- Leur ***nombre***
  - ***toilettes***
    - au minimum 1 par 15 salariées occupées simultanément
    - au minimum 1 par 25 salariés occupés simultanément
  - ***urinoirs***
    - au minimum 1 par 15 salariés occupés simultanément
    - les urinoirs peuvent être remplacés par des toilettes
- La présence de ***toilettes adaptées***
  - si l'entreprise compte des travailleurs handicapés
  - pour les visiteurs, par exemple dans les bureaux ou centres commerciaux de plus de 150 m²

- Leur ***équipement***
  - 1 lavabo pour 4 toilettes ou 4 urinoirs

- Leur ***ventilation***
  - par une ***fenêtre*** dans la toilette
    - donc directement vers l'extérieur
  - s'il n'y a ***pas de fenêtre*** dans la toilette
    - et si la toilette donne sur un espace sanitaire:
      - ➔ ventilation par des ouvertures dans la porte *(Fiche 1)*
    - si la toilette s'ouvre directement sur un couloir
      - ➔ ventilation par un système d'aération permanente
- Leur ***construction***
  - sol et murs des espaces sanitaires recouverts (sur 2 m de hauteur):
    - soit d'un carrelage ou d'une couche de ciment lisse
    - soit d'autres matériaux résistants et imperméables, permettant le lavage journalier efficace à l'eau
  - cloisons et portes des toilettes recouvertes également d'un enduit lavable
  - ***urinoirs*** faits de matériaux imperméables et à surface lisse
    - avec des stalles à emplacements individuels et cloisons latérales
    - pourvus d'un dispositif d'évacuation
    - arrosés par un courant d'eau continu ou intermittent
- Pour les toilettes situées ***à l'intérieur des bâtiments***, vérifiez qu'elles disposent de:
  - ***cloisons*** pleines jusqu'au sol
    - avec 15 cm d'espace éventuellement laissé au sol pour faciliter le nettoyage
  - ***portes pleines*** fermées de l'intérieur
  - ***siège à cuvette*** avec ou sans planche de WC
    - dont les dimensions sont réglementaires *(Fiche 1)*
  - ***chasse d'eau***
  - ***WC chimiques*** ou à poche réceptacle à usage unique s'il est impossible de recourir à une autre solution
- Pour les toilettes situées ***à l'extérieur des bâtiments***, vérifiez que:
  - les ***toilettes***
    - sont construites de la même façon que décrit précédemment
    - sauf si elles sont ventilées par

OBSERVATION

- une ouverture située à la partie inférieure de la porte, d'une hauteur de 10 cm
- ***et*** une ouverture située à la partie supérieure, de 10 cm ou plus

- les ***urinoirs*** sont séparés par un paravent permettant de s'isoler décemment

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

Surveillance périodique: vérifiez:

- Leur ***équipement***
  - système de fermeture de la porte fonctionnel
  - porte-manteau et poubelle dans chaque toilette
  - planche de WC en bon état
  - papier hygiénique en quantité suffisante
  - matériel pour le lavage et séchage des mains

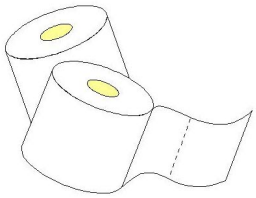

- La ***salubrité***
  - espaces sanitaires bien aérés, éclairés et chauffés
    - les toilettes extérieures ne doivent pas nécessairement être chauffées
  - système de ventilation fonctionnel et efficace
  - ***chasse d'eau*** en bon état
  - ***urinoirs*** pourvus d'un dispositif d'évacuation et arrosés par un courant d'eau continu ou intermittent
  - nettoyés quotidiennement
  - nettoyés entre chaque reprise de poste, s'il y a plusieurs équipes de travail par jour

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

4. Lavabos

Mise en état: vérifiez:

- Leur ***emplacement***
  - complètement séparés des lieux de travail ou des bureaux (sauf si moins de 3 employés)
  - dans les mêmes locaux que les vestiaires, ou contigus aux vestiaires
  - à proximité des postes de travail s'il y a nécessité de se laver les mains en cours d'opération
- Leur ***séparation***
  - locaux distincts pour femmes et hommes
- Leur ***nombre***
  - au moins 1 par 3 salariés terminant simultanément leur journée de travail
  - ou 1 par 5 salariés, si la nature et les conditions de travail le justifient
- Leur ***équipement***
  - ***tablette*** permettant de déposer des objets
  - ***moyens de séchage des mains***

OBSERVATION

- ***ouverture du robinet sans les mains*** (si celles-ci sont fort sales ou ont été exposées pare exemple à des agents biologiques) soit, par exemple, par un système de détection automatique ou en utilisant le coude ou le genou

- Leur ***construction***
  - largeur d'au moins ***65 cm*** entre chaque prise d'eau
  - lavabos alimentés par l'eau d'une distribution publique ou privée
    - si l'eau n'est pas potable, ceci est clairement affiché
  - système efficace d'***évacuation des eaux usées***
    - si l'entreprise ne possède pas de distribution d'eau, les lavabos sont individuels et peuvent être alimentés au moyen de pompes ou de récipients propres
    - dans ce cas, des mesures adéquates sont prises pour empêcher les émanations des égouts de décharge de se dégager

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

Surveillance périodique: vérifiez:

- L'***équipement***
  - ***produits de lavage corporel***
    - savon (ou autre) fourni gratuitement par l'employeur
    - aucun solvant volatil ou préparation à base de solvant pour le lavage corporel (risques d'intoxication ou d'affection cutanée)
  - ***moyens de séchage des mains***
    - essuie-mains ou sèche-mains électrique en nombre/quantité suffisants
      - ces moyens sont ***efficaces*** (aucune humidité résiduelle sur les mains)
    - lavés et entretenus par l'employeur
    - ne quittent jamais les locaux des lavabos
  - ***autres***
    - brosses à ongles, gobelets à boire de l'eau potable (pour le nettoyage de la bouche), si nécessaire selon le médecin du travail
- La ***salubrité***
  - locaux des lavabos bien aérés, éclairés et chauffés
  - nettoyés quotidiennement
  - si non potable, l'eau présente les garanties de salubrité nécessaire
    - des inscriptions lisibles indiquent que l'eau n'est pas potable
- Si travail avec matières ***irritantes, infectées, grasses, colorantes ou salissantes***
  - selon l'avis du médecin du travail:
    - lavabos avec prises d'eau chaude et froide
    - savon adéquat en fonction de la nature des substances manipulées
    - crème protectrice au besoin

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

OBSERVATION

5. Douches

(Fiche 1)

Mise en état

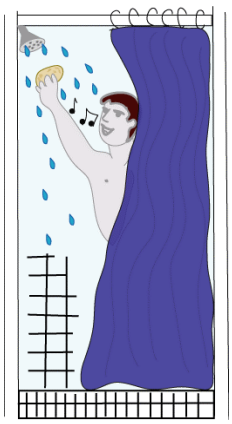

L'installation de douches (eau froide et chaude) concerne les entreprises dont les employés sont soumis à une ***chaleur excessive*** ou dont l'occupation ***souille le corps***. Vérifiez:

- Leur ***emplacement***
  - dans les mêmes locaux que les vestiaires, ou dans des locaux contigus
- Leur ***séparation***
  - locaux distincts pour femmes et hommes
  - sinon, utilisation des douches en alternance
- Leur ***nombre***
  - douches de type ***"cabine à porte"***
    - 1 par groupe de ***6*** travailleurs terminant leur journée simultanément
  - douches de type ***"cabine à chicane"*** unique pour l'entrée et la sortie
    - 1 par groupe de ***4*** travailleurs
- Leur ***équipement***
  - ***produits de lavage corporel***
  - ***serviettes***
- Leur ***construction***
  - en matériaux durs
  - ***cabine isolée*** pour chaque douche
    - de surface suffisante; les occupants peuvent s'isoler
    - séparée par des cloisons opaques d'au moins 1,90 m de hauteur
    - avec un vestiaire intérieur
  - ***sol*** des douches :
    - se nettoie et se désinfecte facilement
    - ne provoque ni chutes et ni glissades
    - assure l'écoulement des eaux vers les canalisations destinées à leur évacuation
      - ces canalisations sont couvertes et munies de coupe-air

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

Surveillance périodique

- Leur ***température***
  - dans le local, air: 22 °C
  - eau, dans les tuyaux d'alimentation,
    - eau froide à une température maximale de 25°C
    - eau chaude à une température minimale de 55°C
  - pas de courants d'air nuisibles

OBSERVATION

- Leur ***équipement***
  - ***produits de lavage corporel***
    - savon, shampoing… fournis gratuitement par l'employeur
    - aucun solvant volatil ou préparation à base de solvant pour le lavage corporel (risques d'intoxication ou d'affection cutanée)
  - ***serviettes***
    - fournies, lavées et remplacées par l'employeur
    - ne quittent jamais les locaux

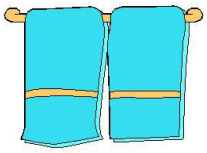

- Leur ***salubrité***
  - locaux bien aérés, éclairés et chauffés (22 °C)
  - nettoyés quotidiennement
  - des mesures de prévention contre la légionellose sont prises
  - si non potable, l'eau présente les garanties de salubrité nécessaire
    - des panneaux indiquent clairement que l'eau est non potable

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

6. Réfectoires

Mise en état: vérifiez:

- leur ***emplacement***
  - complètement séparés des lieux de travail ou des bureaux (sauf si moins de 3 employés)
- leur ***superficie*** *(Fiche 1)*
  - l'espace est suffisant en fonction du nombre maximal de salariés qui les utilisent simultanément (au minimum 18,5 m² pour 25 employés ou moins)
- leur ***équipement***
  - moyens pour le lavage des mains
  - nombre suffisant de tables et de chaises à dossier
    - en fonction du nombre de salariés qui les utilisent
  - points d'eau potable
  - moyens appropriés pour laver la vaisselle
  - installations permettant d'entreposer et de réchauffer les aliments et de faire bouillir l'eau
  - poubelles à couvercle
  - cendriers dans les zones où il est autorisé de fumer

- leur ***construction***
  - en matériaux durs (sauf dans le cas de chantiers temporaires)
  - sol et murs pourvus d'un revêtement uni et imperméable
- Dans le cas d'industries exposant à un ***risque d'intoxication ou d'infection,*** vérifiez qu'il est possible, avant d'entrer au réfectoire, de:
    - changer de vêtements ou de s'équiper d'un survêtement

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?

OBSERVATION

Que faut-il étudier plus en détails ?

Surveillance périodique: vérifiez:

- leur ***équipement***
  - nombre suffisant de tables et de chaises à dossier
    - en fonction du nombre de salariés qui les utilisent
  - points d'eau potable
  - installations permettant d'entreposer et de réchauffer les aliments, et de faire bouillir l'eau
  - poubelles à couvercle
  - cendriers dans les zones où il est autorisé de fumer
- leur ***salubrité***
  - locaux bien aérés, éclairés et chauffés adéquatement en saison froide
  - nettoyés quotidiennement (locaux, tables, poubelles, cendriers…)

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

7. Salles de récupération

Mise en état

Les salles de récupération doivent être prévues:

- lorsque des ***alternances travail/repos*** doivent être pratiquées:
  - lors d'exposition à des niveaux de température élevés (voir le RGPT, Art. 82)
  - en cas de travail physique lourd avec une dépense énergétique importante
  - en cas de stress psychique intense
- pour la protection des ***femmes enceintes*** ou ***allaitant***
  - elles doivent pouvoir s'y reposer en position allongée

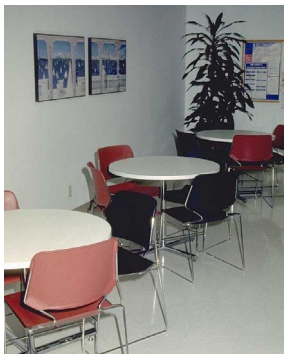

Vérifiez:

- Leur ***emplacement***
  - annexées aux réfectoires ou à d'autres locaux sociaux
  - à l'abri des nuisances qui ont justifié leur création
- Leur ***superficie***
  - en ***fonction du nombre de travailleurs*** exposés aux nuisances
    - de 1 à 10 travailleurs: 9 m²
    - pour chaque tranche de 10 employés additionnels: 2 m² supplémentaires
- Leur ***équipement***
  - ***sièges*** de repos en nombre suffisant par rapport aux employés utilisant la salle en même temps

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

OBSERVATION

Surveillance périodique

- L'état de leur ***équipement***
- La ***salubrité***
  - locaux bien aérés, éclairés et chauffés adéquatement en saison froide
  - nettoyés quotidiennement

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

8. Points d'eau potable et autres boissons

Mise en état

- Vérifiez que de l'***eau potable*** est disponible
  - en quantité suffisante
- Vérifiez que les ***points de distribution*** sont
  - facilement accessibles (situés à moins de 100 m)
  - en nombre suffisant
- ***Réseau d'eau industrielle***
  - s'il y a un réseau d'eau industrielle en plus d'un réseau d'eau potable
    - les robinets sont séparés et sont clairement signalés

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

Surveillance périodique

- L'***eau potable*** est disponible
  - à température adéquate
  - avec des gobelets individuels
    - lavables ou à usage unique
- Les ***points de distribution*** sont toujours en parfait état de propreté
  - fontaines nettoyées quotidiennement
  - lavage et rangement des verres adéquats ou gobelets à jeter
- Les ***boissons*** avec un taux d'alcool supérieur à ***6 %*** sont ***interdites***
  - pour les usines, ateliers, bureaux et chantiers de travail
  - en cas d'exigences de sécurité élevées pour un poste de travail, l'employeur peut interdire toute consommation d'alcool
- En cas de ***travaux pénibles ou à forte chaleur*** (près de fours, par exemple)
  - des boissons appropriées sans alcool sont fournies gratuitement
- En cas de ***conditions climatiques froides***, et systématiquement lorsque la température extérieure est inférieure à 5 °C
  - des boissons chaudes sont distribuées en quantité suffisante

OBSERVATION

- Lorsqu'il y a ***danger d'intoxication ou d'infection***,
  ou que les travaux sont très salissants:
  - des fontaines hygiéniques ou des points d'eau avec gobelets individuels ou à usage unique sont fournis (selon l'avis du médecin du travail)

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

9. Zones fumeurs

Mise en état: vérifiez que:

- la politique sur l'***usage du tabac*** est clairement établie:
  - sur les lieux le travail
  - pendant les temps de repos et les repas
  - en tenant compte des attentes réciproques des fumeurs et non-fumeurs

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

Surveillance périodique: vérifiez que:

- des ***dispositions*** sont prises pour:
  - informer les salariés sur les risques du tabac pour la santé
  - éliminer la fumée de tabac dans l'air ambiant
  - minimiser les risques d'incendie et d'explosion
- ***l'interdiction de fumer*** est respectée dans les zones contrôlées (zones à risques d'explosion, d'incendie, ou zones de préparation des aliments, …)

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

10. Vêtements de travail

Mise en état

Les vêtements de travail peuvent être des salopettes, pantalons, veste ou blouson, blouse ou cache-poussière. Le vêtement de travail est la propriété de l'employeur.
Les salariés suivants ne sont pas concernés:

- les employés de bureau
- les représentants de commerce
- les travailleurs dont la profession impose déjà le port d'un ***uniforme***
- les personnes faisant partie de la direction d'une entreprise
  - sauf s'ils sont exposés à des salissures
- ***Exigences*** concernant le vêtement de travail: vérifiez
  - la ***qualité*** du vêtement
    - matériaux résistants à l'usure, aux déchirures…
  - l'***adaptation*** du vêtement au poste de travail
    - large liberté de mouvements (les gestes ne sont pas entravés)

OBSERVATION

- bonne thermorégulation du corps, ni trop chaud, ni trop léger
- la ***sécurité***
  - protection face aux risques du poste de travail
    - par exemple, résistance au feu suffisante pour le travail réalisé
  - sans causer de risques supplémentaires
- le caractère ***hermétique*** du vêtement
  - par exemple, en cas de dégagement de poussières, fermeture au cou, aux poignets et aux chevilles
- l'***absence de mention*** sur le vêtement
  - à l'exception du nom de l'entreprise, du nom du travailleur ou des marques de la fonction de l'employé
- la quantité de vêtements prévue en fonction des tâches et de la rapidité avec laquelle le vêtement se salit

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

Surveillance périodique

- ***Entretien:*** vérifiez que le vêtement est
  - ***fourni*** gratuitement à l'employé
  - ***nettoyé*** régulièrement et efficacement
  - ***réparé*** lorsque nécessaire

- ***Rangement***
  - vérifiez que les vêtements de travail ne sont rangés que dans les ***vestiaires***
  - en cas de ***travail salissant*** ou effectué sous ***chaleur excessive***
    - les vêtements de travail sont rangés dans une armoire individuelle ***distincte*** de celle réservée aux vêtements de ville (*Fiche 1*)

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

11. Gestion des déchets

Mise en état: vérifiez:

- ***La politique d'évacuation des déchets et de recyclage***
  - La fréquence
  - Les moyens de collecte:
    - les bacs ou poubelles sont appropriés en forme, en taille et en localisation
    - ils sont clairement étiquetés
    - les déchets toxiques, inflammables ou infectieux sont recueillis en toute sécurité dans des containers adéquats

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

OBSERVATION

Surveillance périodique

- ***Elimination des déchets:*** vérifiez que:
  - les containers, bacs, poubelles… sont en bon état
  - ils sont placés près des sources de déchets ou rebuts pour en faciliter la collecte et encourager l'ordre
  - la collecte des déchets ne cause pas de nuisances aux employés
  - les liquides répandus (huiles ou autres) sont enlevés immédiatement
  - les déchets sont régulièrement évacués
    - déchets périssables (cuisine, café,...): évacuation journalière minimale
    - déchets non périssables (papier,...): évacuation fonction du volume
    - déchets toxiques (cartouches, solvants,...): recueil sélectif et évacuation selon la législation
  - les containers, bacs, poubelles… sont nettoyés et désinfectés périodiquement
  - les containers centraux sont fermés et non accessibles aux rongeurs
  - la zone des déchets est maintenue propre

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

12. Propreté et tenue des locaux

Mise en état: vérifiez:

- ***La politique de nettoyage***: vérifiez
  - la fréquence
  - la méthode: par aspiration ou par voie sèche ou humide
  - l'air comprimé n'est pas utilisé pour effectuer cette tâche
  - l'eau employée pour le nettoyage des locaux n'est pas polluée

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

Surveillance périodique *(Fiche 4)*

- ***Etat général:*** vérifiez que:
  - Aucun espace de travail ne présente
    - d'odeur anormale de moisi, de solvants, de tabac…
    - des conditions malsaines ou une accumulation de saletés
    - des taches ou des décolorations sur les murs, les plafonds, les sols
    - des moisissures ou taches d'humidité (séchées ou non) sur les sols et en particulier le tapis plain, les plafonds et faux plafonds, sous les fenêtres, dans les coins…
    - de vermine: cafards, fourmis…, rongeurs
- les bouches de pulsion de l'air sont propres et non obstruées
- les locaux sensibles sont décontaminés systématiquement contre la vermine
- ***Elimination des poussières et saletés:*** vérifiez que:

OBSERVATION

- le nettoyage se fait régulièrement
  - sans soulever la poussière
  - de préférence en dehors des heures de travail

- ***Méthodes de nettoyage***
  - La méthode de nettoyage (aspiration, à sec, par voie humide…) est appropriée
  - Les produits utilisés ne sont pas toxiques
  - Ils sont complètement évacués après le nettoyage
    - Poudre de nettoyage des tapis plains….
  - Les loques, disques… de nettoyage sont préalablement désinfectés
  - Le personnel de nettoyage est informé des effets possibles (irritation, allergie…) des produits utilisés
- ***Efficacité des nettoyages:*** vérifiez la qualité de l'entretien régulier:
  - des bâtiments et véhicules
  - des équipements et machines
  - des portes et fenêtres
  - des filtres à air du système de ventilation
  - des appareils d'éclairage (la saleté affecte le niveau d'éclairage)
- Un ***laboratoire spécialisé*** est contacté en cas de situation suspecte, pour le dosage et l'élimination des pollens, allergènes, endotoxines, moisissures, bactéries, micro-organismes

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

13. Premiers soins

Mise en état

- ***Locaux de secours:***
  - calmes et à l'abri
  - accessibles aux brancards (largeur des portes > 1 m)
  - assez spacieux, bien éclairés et aérés
  - chauffés suffisamment
  - alimentés en eau potable froide et chaude
  - avec un téléphone, de préférence avec une ligne extérieure

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

Surveillance périodique

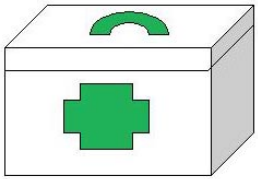

- ***Matériel de premiers soins:*** vérifiez:
  - l'état des ***boîtes de secours***
    - en matériaux résistants
    - fermeture hermétique, pas de risques de contamination
    - munies d'une poignée
  - le ***nombre*** de boîtes

(Fiche 2)

OBSERVATION

- ✧ une boîte par département ou division s'ils sont relativement éloignés
- ✧ boîtes ou trousses individuelles dans le cas de ***chantiers de construction*** séparés physiquement (s'il y a moins de 5 travailleurs)

- le ***contenu*** des boîtes: *(Fiche 2)*
  - ✧ garrots élastiques, canules de réanimation, ciseaux inoxydables, bandages et pansements stériles…
  - ✧ une notice: «Soins d'urgence en attendant l'arrivée du médecin»
- l'***entretien*** des boîtes
  - ✧ le remplacement systématique du matériel utilisé ou périmé
- l'ordre et l'état de propreté dans les boîtes de secours
- la présence de flacons de rinçage des yeux
- l'évacuation des déchets provenant des soins: seringues, bandages…
  - ✧ le matériel utilisé doit être enlevé directement et en toute sécurité.
  - ✧ les aiguilles et objets pointus doivent être placées dans des containers prévus pour cet usage
- l'absence de médicaments personnels dans le local de premiers soins.

- ***Nombre de secouristes:***
  - pour une entreprise à ***caractère industriel:***
    - ✧ au moins une personne avec un brevet ***d'hospitalier*** si ***500 employés*** ou plus
    - ✧ au moins une personne avec un certificat de ***secouriste*** si ***20 employés*** ou plus
    - ✧ des personnes désignées par l'employeur si ***moins de 20 employés***
  - pour une entreprise à ***caractère non-industriel***:
    - ✧ au moins une personne avec un brevet ***d'hospitalier*** si ***1000 employés*** ou plus
    - ✧ au moins une personne avec un certificat de ***secouriste*** si ***50 employés*** ou plus
    - ✧ des personnes désignées par l'employeur si ***moins de 50 employés***
  - en fonction du nombre potentiel de victimes (clients, visiteurs….)

- ***Disponibilité des secouristes***
  - ils peuvent agir sans délai en cas d'urgence (laisser tomber leur travail)
  - ils sont présents pendant tout la durée du travail (de jour comme de nuit)
  - leurs certificats de secouristes (à renouveler tous les 5 ans) sont valables
  - ils sont répartis sur l'ensemble de l'entreprise
  - ils se coordonnent avec les membres de l'équipe d'intervention incendie

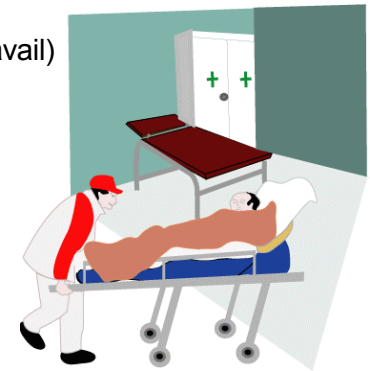

- ***Locaux de secours:***
  - chauffés suffisamment en fonction de leur usage

- ***Prévention dans les zones de travail:*** vérifiez:
  - l'existence de ***procédures d'évacuation*** en cas de blessure grave, incendie...
  - la ***connaissance*** par tous de ces procédures
  - l'affichage visible de la ***localisation*** et du numéro de ***téléphone*** du service de secours, des procédures d'urgence et des sorties de secours
  - l'affichage des ***instructions*** de premiers soins près des postes à risque
  - le bon fonctionnement des ***moyens d'appel*** d'urgence pour les travailleurs isolés
  - ***l'identification*** claire des secouristes

OBSERVATION

- ***la disponibilité*** en tout temps d'au moins un secouriste
- ***la présence de livre de soins***

- ***Pour les entreprises à risques particuliers,*** vérifiez:
  - l'existence de mesures spéciales liées au type d'industrie (voir les dispositions du RGPT, Art. 180 et 723*bis*)
  - exemples:
    - risque de chutes (travaux sur échafaudages, …)
      - civière ou brancard et 2 couvertures toujours accessibles si entreprises avec risque important de chute ou si entreprises industrielles de plus de 100 personnes employées
    - risque de brûlure ou de corrosion de la peau par des acides, des bases ou d'autres produits chimiques
      - produit ou préparation contenus dans la boîte de secours pour neutraliser l'agent qui provoque la brûlure ou la corrosion de la peau
    - risque d'infection, d'intoxication, d'exposition à un rayonnement ionisant, …

Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
Que faut-il étudier plus en détails ?

SYNTHESE

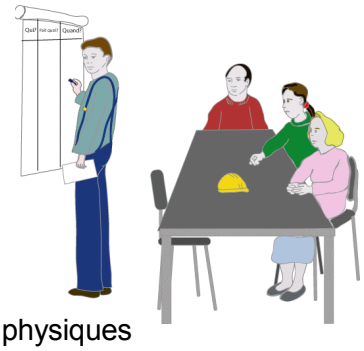

Pour chaque type d'installation passée en revue jusqu'ici,

- Portez un ***jugement*** sur la situation actuelle par comparaison à la ***situation souhaitée***

- ***Bilan des mesures à prendre*** pour mettre en ordre les installations physiques
  - dressez l'inventaire des mesures envisagées

- précisez ***qui*** fait ***quoi*** et ***quand*** par ordre de ***priorité,*** à partir des réponses aux questions:

  Que faire de concret pour améliorer directement la situation ?
  Que faut-il étudier plus en détails ?

- Portez un ***jugement*** sur la situation future, quand toutes les mesures d'amélioration envisagées ci-dessus seront prises, par comparaison à ***la situation souhaitée***

- ***Nécessité d'une Analyse (niveau 3) plus approfondie***
  - déterminez si une ***Analyse*** est nécessaire, en tenant compte
    - de l'efficacité des mesures de prévention/amélioration décrites ci-dessus
    - de l'utilité d'un avis compétent en la matière (conseiller en prévention…)
  - déterminez ***sur quoi*** doit porter exactement cette ***Analyse*** et son ***urgence***